



Confédération Française des Retraités

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 24 Février 2026

Monsieur le Premier Ministre

Nous tenons à vous faire part de nos craintes et interrogations sur le nouveau dispositif cumul emploi-retraite contenu dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et qui entrera en vigueur au 1er Janvier 2027.

Ce dispositif prévoit donc qu'avant 64 ans tout revenu d'activité diminuera d'autant le montant de la retraite.

Puis entre 64 et 67 ans un plafond de revenu d'activité sera fixé par décret. Au-dessus de ce plafond, les retraites seront réduites à hauteur de 50 % de ce dépassement. **De surcroit l'activité exercée ne permettra pas l'acquisition de nouveaux droits.** Il semblerait que ce plafond soit fixé à 7 000 € par an.

La CFR forte de 1 million d'adhérents regroupant des fédérations de tous horizons, défend le pouvoir d'achat des seniors, ainsi que l'emploi de ceux-ci et a examiné les conséquences de ces nouvelles mesures.

En effet il apparaît que ce dispositif :

- N'incitera pas - contrairement aux objectifs annoncés - les seniors à rester dans l'emploi. Pourtant on sait que le travail des seniors salariés et non-salariés participe à soulager les secteurs en tension,
- Incitera au contraire, à faire valoir ses droits à la retraite avant le 31 décembre 2026 afin de continuer à bénéficier du système actuel,

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :

Association Nationale des Retraités, Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales – Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRB - Union Française des Retraités

19 Avenue Niel 75017 PARIS – Tél :06 08 33 53 92

courriel : conf.retraites@wanadoo.fr – site : www.retraite-cfr.fr

- Encouragera le travail au noir et de surcroît entraînera des pertes de cotisations pour les caisses de retraite,
- Ne permettra pas aux retraités à faible niveau de revenu d'améliorer leur niveau de vie,
- Touchera de fait au droit du travail.

Ce dispositif est en contradiction avec les objectifs et les buts recherchés à savoir le développement de l'emploi des seniors.

Nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de revenir sur le contenu de ce dispositif dont les conséquences, nous semble-t-il ont été mal mesurées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pierre ERBS
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre ERBS', written in a cursive style.